

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ

Absents excusés Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL)
Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Richard HAAS), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Isabelle ETIEMBLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-105

PLAN D'ACTION « ENERGIE 2030 » ETABLIT EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Rapporteur : Madame Françoise HURSON – Adjointe au développement économique et au développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été approuvé par délibération du 26 septembre 2019. Il constitue le document-cadre de planification en matière de lutte contre le réchauffement climatique et renforce la transition énergétique et climatique sur l'agglomération.

Le PCAET de l'Agglomération n'aura pas l'impact escompté sans l'engagement à ses côtés des acteurs locaux dans tous les secteurs : le parc de logements, les activités économiques et productives, la mobilité, les bâtiments tertiaires et le patrimoine des collectivités.

Parallèlement aux travaux d'élaboration du PCAET, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ont proposé aux communes intéressées, dont Languieux, un accompagnement technique pour la réalisation d'un Plan « Energie 2030 ».

Ce plan, qui concerne le patrimoine communal, a pour objectif de donner de la visibilité aux communes sur l'impact des travaux envisagés en matière de réduction des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables sur leur patrimoine.

A partir des diagnostics énergie/carbone des bâtiments déjà réalisés et d'un prévisionnel de travaux déterminé en lien avec la collectivité, l'ALEC a travaillé sur la quantification de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). La Ville de Languieux est ainsi en mesure d'évaluer l'impact environnemental des travaux retenus dans le cadre de ce plan d'actions.

Concrètement, sur la base du scénario tendanciel retenu par la collectivité, les travaux pris en compte dans le plan « Energie 2030 » permettraient à terme à la commune de réduire d'environ **49 %** les émissions de GES par rapport par rapport à l'année de référence (2010) (Objectif PCAET – 40 %) et de réduire les consommations d'énergie de **39 %** par rapport à la même année (Objectif PCAET – 20 %).

En conséquence, **je vous propose** :

- de mettre en œuvre les travaux figurants dans le plan d'actions « Energie 2030 » ;
- d'évaluer périodiquement, avec le soutien de l'ALEC, les résultats du plan d'actions ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.